



PROCÈS-VERBAL COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Réunion **BUREAU de la COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE**
Mercredi 18 novembre 2020 à 18h30 par visioconférence

Présidence : Laurent KLIMCZAK, président de la CRA.

Présents : Michel DI GIROLAMO, Gérard GEORGES, Amandine MENIGOZ, Didier VINCENT.

Assistent : Patrick BAUDION, Michel MONNIN, Christophe ADAM.

Excusés : -

La CRA adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Stéphane Moulin.

1. COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le président rappelle l'obligation qui incombe aux membres de la CRA et aux observateurs de transmettre les heures de bénévolats.

Il fait également un point sur l'assemblée générale de l'UNAF à laquelle il a participé.

2. BILAN DES TESTS THEORIQUES DU 12 NOVEMBRE 2020

- ❖ Suite à la 3^{ème} session des **tests théoriques** à destination des arbitres en situation d'échec qui ont eu lieu le 12 novembre 2020 par visioconférence :
 - Ont obtenu une note supérieure à 10/20 : S. GUY, J. HAVARD, S. HAMD AOUI, A. BOILEAU, F. HAMOUCHE, M. BOILLON, L. FILONI, C. CONNANT, S. GOMBIK, N. DUJARDIN.

Les arbitres en situation d'indisponibilité médicale ou d'absence justifiée seront convoqués à une session de rattrapage qui aura lieu le 16 janvier 2021 (convocation à suivre).

3. INFORMATIONS DES CDA

Dispositif passerelle :

La CRA a suggéré aux CDA ainsi qu'aux sections sportives de soumettre le nom de jeunes arbitres dans le cadre du dispositif passerelle. 2 candidats ont été proposés à savoir Maxime CHOLET au titre de la section sportive de Besançon et Kevin VORILLION pour la CDA 71.

En application du RI, les arbitres doivent être observés par un membre de la CRA avant d'être nommé par la CRA. En conséquence, ces deux arbitres seront vus dès la reprise des championnats et éventuellement nommés par la suite.

4. POINT SUR LES EFFECTIFS

La CRA a bien reçu les certificats médicaux de :

- Le 13/09 de H. BALLAND pour une durée de 30 jours ;

Point sur les effectifs :

Point sur les situations particulières : une note sur les situations particulières sera présentée à la CRA lors de la prochaine réunion.

5. ETRA

L'ETRA souhaite profiter de la situation actuelle pour mener une vaste étude relative à la fidélisation des candidats passés par la FIA depuis la saison 2016/2017. A ce titre, Clément Turpin demande aux CDA de lui fournir leurs tableaux de données afin de compiler les informations. Cette étude vise à connaître le taux de fidélisation des arbitres ayant suivi cette formation.

La CRA et l'ETRA propose une journée portes ouvertes numérique des sections sportives le samedi 14 novembre à 14h (via visioconférence – Zoom) : 7 arbitres présents.

L'ETRA poursuit et accentue les formations à distance programmées de surcroît dans le contexte sanitaire actuel.

6. COURRIERS

Courriers reçus entre le 23 octobre 2020 et le 18 novembre 2020

18/10/2020	B. Celik	Démission de l'arbitrage	Pris note
30/10/2020	A. Perreau-Niel	Annulation soirée Dubaï du 10 novembre 2020	Pris note
03/11/2020	CDA 21	Pas de candidats JAD susceptible de bénéficier de passerelle à la mi-saison	Pris note
03/11/2020	CDA 58	Pas de candidats JAD susceptible de bénéficier de passerelle à la mi-saison	Pris note
05/11/2020	CDA 89	Pas de candidats JAD susceptible de bénéficier de passerelle à la mi-saison	Pris note
05/11/2020	E. Gauthier	Demande d'année sabbatique pour la saison 2020/2021	Pris note
10/11/2020	CDA 39	Pas de candidats JAD susceptible de bénéficier de passerelle à la mi-saison	Pris note
16/11/2020	D. Pernot	Démission de l'arbitrage	Pris note
17/11/2020	DTA	Note d'instruction en cas d'arbitre positif au Covid	Pris note

Courriers envoyés entre le 23 octobre 2020 et le 18 novembre 2020

30/10/2020	Formation FFF	Bilan 1 ^{er} 25%
30/10/2020	Formation FFF	Devoir à la maison n°4
03/11/2020	Pdt CDA	Nomination des JAD des CDA pouvant bénéficier du dispositif passerelle au 1 ^{er} janvier 2020
07/11/2020	Promo FFF	Echéance à venir
10/11/2020	Pdt CDA	Fidélisation des candidats FIA
12/11/2020	Arbitres	Demande d'information aux arbitres n'ayant pas encore demandés de licence pour la saison 20/21
14/11/2020	Promo FFF	Devoirs Semaine 46

7. PROCHAINE REUNION

Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.

Le Président,

Laurent KLIMCZAK

Le secrétaire de séance,

Amandine MENIGOZ